



**ATON ATL**

LA GESTION DURABLE ET  
ÉCOLOGIQUE. DE L'EAU

Organisme de formation professionnelle  
enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace  
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

76 rue du Haut Barr – F.67700 Saverne

Tel 03 88 91 23 12

- Email [aton.atl@laposte.net](mailto:aton.atl@laposte.net)

Sarl au capital de 4000 €- N° TVA CE: FR614 797 679 98 -RCS Saverne 479 767 998

## FORMATION PROFESSIONNELLE EN BIOLOGIE QUANTIQUE 6 JOURS - 42H

**20/21 janvier 2017 (Alpes-Maritimes)**

**17/18 février 2017 (Alpes-Maritimes)**

**24/25 mars 2017 (Alsace)**

### 1- PUBLIC

- Thérapeutes : kinésithérapeutes, naturopathes, ostéopathes, vétérinaires, utilisateurs d'un appareil dit « de médecine quantique » pour le diagnostic ou le soin,
- Biologistes,
- Herboristes,
- Praticiens de santé,
- Nutritionnistes.

### 2- PRÉ-REQUIS

Les stagiaires doivent avoir au minimum un niveau baccalauréat scientifique (autodidacte ou scolaire). Pour les autodidactes, un test d'évaluation des connaissances de base nécessaires au suivi de la formation est mis à disposition.

### 3- OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette formation est **destinée à renforcer vos connaissances physico-chimiques des processus biologiques de base, afin de permettre votre initiation à la physique quantique appliquée à la biologie.** Les principes physiques seront donc **reliés à l'eau et à son rôle dans les phénomènes cellulaires.**

Après un rappel des fondamentaux sur les propriétés physico-chimiques de l'eau et une analyse

**ATON ATL**

Sarl au capital de 4000 €-  
N° identification de TVA : FR614 797 679 98  
RCS Saverne 479 767 998  
Siret : 479 767 998 000 38

*Siège social et adresse postale*  
76 rue du Haut Barr -  
F.67700 Saverne  
Tel 03 88 91 23 12- Email [aton.atl@laposte.net](mailto:aton.atl@laposte.net)

Organisme de formation professionnelle enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace  
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

du fonctionnement et des propriétés de la cellule en tant qu'objet quantique, vous appréhendez de manière complète et éclairante **le rôle de l'eau dans le corps et par extension dans le soin.**

La formation vous permettra de comprendre qu'il est possible d'inscrire une information dans l'eau, que l'eau informée a des propriétés physiques différentes de l'eau « normale » et qu'**un système biologique peut lire et utiliser l'information contenue dans l'eau.** Autant de principes clés qui permettent de comprendre le fonctionnement de l'homéopathie et des thérapies informationnelles.

Une partie de la formation est également dédiée **à l'action des ondes** – électromagnétiques, physiques, sonores etc... – **sur le corps** et la manière dont elles sont utilisées ou peuvent être utilisées dans le cadre de soins.

Expériences, cas concrets, séances de questions/réponses : de nombreux temps sont prévus tout au long de la formation pour des **échanges entre les stagiaires et avec la formatrice**, permettant d'évoquer des expériences ou questionnements personnels.

A l'issue de la formation, vous serez à même de mieux appréhender les fondements de votre métier et pourrez partir vous-même à la découverte de « la dimension quantique » de la biologie en relation avec les phénomènes vitaux. Un voyage qui change la vision du monde et permet de passer du monde classique, où tout est écrit d'avance, au monde quantique de liberté totale... Au niveau corpusculaire !

## 4- PROGRAMME

### Jour 1 : Formation théorique de base : physico-chimie de l'eau

- L'eau : de l'élément à la molécule, un peu d'histoire,
- L'eau : de l'atome à la molécule,
- Dimensions et échelles de mesure,
- Les 4 principales liaisons en chimie,
- Les 4 états de l'eau et leur structure,
- Les propriétés singulières de l'eau et leurs usages : Cv;Cp ; densité ; compressibilité,
- Solubilité - solvatation - dissolution des sels.

### Jour 2 : La cellule : organisation, énergie et biochimie

- Structure et organisation cellulaire,
- Quelques activités bio-chimiques cellulaires,
- Notion de pH / pratique de la mesure,
- Oxydo-réduction / pratique de la mesure,
- pH et oxydo-réduction en action dans la cellule.

#### **ATONATI**

Sarl au capital de 4000 €-  
N° identification de TVA : FR614 797 679 98  
RCS Saverne 479 767 998  
Siret : 479 767 998 000 38

Siège social et adresse postale  
76 rue du Haut Barr -  
F.67700 Saverne  
Tel 03 88 91 23 12- Email [aton.atl@laposte.net](mailto:aton.atl@laposte.net)

Organisme de formation professionnelle enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace  
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

### **Jour 3 : L'information via l'eau ou lire et écrire dans l'eau**

*(Physique quantique appliquée à l'eau)*

- L'énergie :
  - Définition,
  - Les différentes formes d'énergie.
- Les ondes,
- Structure du vide et fondement de la physique quantique,
- La liaison chimique en physique quantique,
- Structure énergétique de l'eau,
- Organisation de l'eau en domaines de cohérence et en eau incohérente,
- L'eau et l'information : enregistrer et rendre, exemples concrets,
- Travaux pratiques : préparer un remède homéopathique.

### **Jour 4 : La vision du métabolisme cellulaire au 21ème siècle**

Acidose ou activité red-ox perturbée ?

*Les 2 phénomènes sont intimement liés dans la cellule. Ce module fait la part des choses pour tenter de rendre à chacun ce qui lui appartient...*

- La respiration cellulaire,
- Le métabolisme du calcium et du phosphore et certains « désordres »
  - Arthrose
  - « Calculs » et dépôts
- État red-ox et cicatrisation-réparation / cancérisation

### **Jour 5 : Le corps vibratoire**

*Ce cours inclut des notions de physique quantique amenées comme « rappels » ou postulats.*

Le rôle méconnu de l'eau au cœur de la vie cellulaire

- L'énergie chimique en biologie cellulaire,
- L'eau extra- et intracellulaire,
- Les clusters d'eau et l'activité enzymatique,
- L'hydratation cellulaire,
- Le fonctionnement musculaire,
- Le cerveau.

Le corps vibratoire et l'action des ondes

- Le corps vibratoire,
- Les protocoles de transmission dans les télécommunications,
- Les différents principes utilisés en thérapie.

**ATONATI**

Sarl au capital de 4000 €-  
N° identification de TVA : FR614 797 679 98  
RCS Saverne 479 767 998  
Siret : 479 767 998 000 38

Siège social et adresse postale  
76 rue du Haut Barr -  
F.67700 Saverne  
Tel 03 88 91 23 12- Email [aton.atl@laposte.net](mailto:aton.atl@laposte.net)

Organisme de formation professionnelle enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace  
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

## Jour 6 : Le corps vibratoire

### Matin : Comment le corps réagit aux ondes : état des connaissances

- Pour le pire :
  - Ouvrir les jonctions intercellulaires,
  - Rendre la membrane cellulaire perméable : conséquences.
- Pour le meilleur :
  - Restaurer le cartilage,
  - Restaurer les rythmes physiologiques.

### Après midi :

- Révision des points forts de la formation,
- Dialogue avec les stagiaires,
- Contrôle de connaissances.

## 5- FORMATRICE

Ingénieur ENSCP (Chimie) et diplômée d'un master en systèmes biologiques intégrés, Sylvie Henry Réant travaille depuis plus de 30 ans sur différentes problématiques liées à l'eau. Elle crée la société Aton Atl en 2005 pour travailler dans la gestion écologique de l'eau, puis oriente progressivement son activité vers de la formation.

Elle co-organise la première formation en physique quantique appliquée à la biologie en 2010 avec Marc Henry, Professeur en chimie physique à l'université de Strasbourg, auteur d'une centaine d'articles scientifiques, enseignant et pratiquant la mécanique quantique depuis plus de trente ans. En 2014, Sylvie Henry Réant prend la relève et assure aujourd'hui une large diffusion des enseignements en physique quantique appliquée à la biologie, tout en développant d'autres champs d'application, notamment dans le traitement de l'eau en milieu individuel et industriel et dans l'agriculture.

## 6- MÉTHODES ET MOYENS UTILISÉS

- Cours supporté par un diaporama.
- Le support de cours est fourni.
- Les documents apportés par les élèves concernant des cas concrets seront analysés, dans la mesure où l'emploi du temps le permet.
- Un livre complémentaire au cours, d'environ 150 pages, est fourni,
- Entraînement aux mesures ; les stagiaires disposeront d'un appareil de mesure pour 3 personnes. Les stagiaires souhaitant mieux utiliser leur propre matériel pourront l'apporter, et se faire former, sous réserve d'acceptation par la formatrice au moins 4 semaines avant le début de la formation,
- Un contrôle continu de connaissances est proposé au début des 2ème et 3ème session avec corrigé en fin de session, puis un contrôle sur l'ensemble de la formation à la fin.

### **ATON ATL**

Sarl au capital de 4000 €-  
N° identification de TVA : FR614 797 679 98  
RCS Saverne 479 767 998  
Siret : 479 767 998 000 38

Siège social et adresse postale  
76 rue du Haut Barr -  
F.67700 Saverne  
Tel 03 88 91 23 12- Email [aton.atl@laposte.net](mailto:aton.atl@laposte.net)

Organisme de formation professionnelle enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace  
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

## 7- JOURNÉE TYPE

Chaque journée comporte 4 heures de formation le matin et 4 heures de formation l'après-midi. Chaque journée comporte en moyenne 2h de travaux pratiques et expériences et 3 à 4h de théorie et le reste d'échanges.

La durée totale du cours est de 48 heures.

## 8- MODALITÉS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

### 8-1 Modalités administratives

Le nombre de places **est limité à 14** pour la formation totale.

La formation se déroule sur 6 jours, à raison de 2 jours (vendredi et samedi) par mois :

- 20/21 janvier 2017 (Alpes-Maritimes)
- 17/18 février 2017 (Alpes-Maritimes)
- 24/25 mars 2017 (Alsace)

**Lieu** : Alpes-Maritimes (dans la périphérie de Nice) pour les 4 premiers jours de formation. Les deux derniers jours de mars seront réalisés en Alsace (dans la périphérie de Strasbourg) en raison du matériel nécessaire pour la formation. Les lieux exacts des formations seront communiqués au plus tard début novembre.

**Hébergement** : conditions d'hébergement organisées par Aton-Atl et à la charge du stagiaire. Le lieu est choisi pour son environnement agréable, son accessibilité en transports en commun et ses tarifs raisonnables.

**Repas** : Les repas (à charge du stagiaire) pourront être pris en commun sur place ou dans un restaurant voisin, où différentes formules auront été sélectionnées, en fonction du lieu d'hébergement.

**Transport** : Aton-Atl propose de mettre en relation les stagiaires désireux de participer à un co-voiturage. Tous les lieux choisis pour la formation ou l'hébergement sont accessibles en transports en commun.

### 8-2 Modalités financières

#### Tarifs

Formation complète sur 6 jours : **1550 €.**

Seuls les stagiaires ayant déjà suivi la formation et voulant approfondir certains points peuvent choisir les modules à la carte, dans la limite des places disponibles. Dans ce cas, demander le tarif et les conditions de participation.

Dans tous les autres cas, la formation s'entend comme un tout non séparable.

#### **ATON ATL**

Sarl au capital de 4000 €-  
N° identification de TVA : FR614 797 679 98  
RCS Saverne 479 767 998  
Siret : 479 767 998 000 38

*Siège social et adresse postale*  
76 rue du Haut Barr -  
F.67700 Saverne  
Tel 03 88 91 23 12- Email [aton.atl@laposte.net](mailto:aton.atl@laposte.net)

Organisme de formation professionnelle enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace  
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

**Tarif préférentiel pour toute inscription** 4 semaines avant la date limite d'inscription, soit **avant le 12/12/2016 : 1200 € TTC** (le tarif normal s'applique en cas de financement par un OPCA).

Tarif étudiant ou conjoint : 50 % de réduction sur le tarif normal.

Tarif enfant de moins de 26 ans accompagné de l'un de ses parents au moins : 210 €.

Nota : Les montants ci-dessus ne sont pas assujettis à la TVA.

### **Modalités d'inscription**

**Date limite d'inscription : mardi 3 janvier 2017** (date d'envoi du contrat signé).

**Le nombre de places est limité à 14.**

Les pré-inscriptions sont prises par mail ou téléphone.

Aton-Atl vous fait parvenir une convention de formation par mail dans les 3 jours suivant votre pré-inscription.

La convention de formation **doit être complétée, signée et renvoyée impérativement dans les 3 jours suivant** la réception.

### **Acompte**

Un chèque d'acompte de **30 % du montant de la formation** sur une banque française est demandé pour toute validation de l'inscription. Il ne sera encaissé qu'après le début de la formation.

Pour les francophones n'ayant pas de compte bancaire en France, l'acompte sera payé par virement.

Conformément à la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, vous disposez d'un **délai de rétractation de 14 jours** à compter de la signature de la convention de formation.

**Le versement de l'acompte s'effectue à l'échéance de ces 14 jours** et, en cas de désistement ultérieur, sera conservé intégralement par Aton-Atl pour couvrir les frais engagés.

Afin de favoriser les inscriptions précoces, qui facilitent grandement l'organisation des formations, Aton-Atl accepte, pour les stagiaires qui s'inscrivent avant le 12/12/2016, de rendre intégralement le montant de la réservation pour un désistement sans motif spécifique effectué par lettre recommandée avec AR avant le 28/12/2016. Après cette date, l'acompte sera conservé intégralement par Aton-Atl pour couvrir les frais

#### **ATON ATL**

Sarl au capital de 4000 €-  
N° identification de TVA : FR614 797 679 98  
RCS Saverne 479 767 998  
Siret : 479 767 998 000 38

*Siège social et adresse postale*  
76 rue du Haut Barr -  
F.67700 Saverne  
Tel 03 88 91 23 12- Email [aton.atl@laposte.net](mailto:aton.atl@laposte.net)

Organisme de formation professionnelle enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace  
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.

engagés.

En cas d'annulation de la formation par Aton Atl, le chèque d'acompte serait rendu et l'acompte payé par virement intégralement remboursé.

### **Modalités de paiement**

Le chèque d'acompte est encaissé le 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Le stagiaire remet à Aton Atl 2 chèques le 1<sup>er</sup> jour de la formation :

- un chèque de 40 % du montant de la formation qui sera encaissé à partir du 17 février 2017,
- un chèque de 30 % du montant de la formation qui sera encaissé à partir du 24 mars 2017.

**Renseignements et inscription auprès de Charlotte Henry** : 06 25 23 88 30 - [aton.atl@laposte.net](mailto:aton.atl@laposte.net)

Edition du 03/08/2016

#### **ATON ATL**

Sarl au capital de 4000 €-  
N° identification de TVA : FR614 797 679 98  
RCS Saverne 479 767 998  
Siret : 479 767 998 000 38

Siège social et adresse postale  
76 rue du Haut Barr -  
F.67700 Saverne  
Tel 03 88 91 23 12- Email [aton.atl@laposte.net](mailto:aton.atl@laposte.net)

Organisme de formation professionnelle enregistré auprès de la préfecture de la Région Alsace  
sous le N° 4267 05548 67. Ceci ne vaut pas agrément de l'état.